

219C0208
FR0000120503-FS0106

4 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>BOUYGUES</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 1^{er} février 2019, la société anonyme BPCE (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 27 décembre 2018, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir, à cette date, 21 927 538 actions BOUYGUES représentant autant de droits de vote, soit 5,90% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Natixis SA ²	21 844 255	5,88	21 844 255	4,44
Natixis Assurance ³	83 283	0,02	83 283	0,02
Total BPCE	21 927 538	5,90	21 927 538	4,46

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portant sur les actions BOUYGUES.

À cette occasion, la société Natixis SA a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Le déclarant a précisé détenir, au 28 janvier 2019, 22 674 869 actions BOUYGUES représentant autant de droits de vote, soit 6,09% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Natixis SA ²	22 585 483	6,07	22 585 483	4,53
Natixis Assurance ³	89 386	0,02	89 386	0,02
Total BPCE	22 674 869	6,09	22 674 869	4,55

Le déclarant a précisé détenir, au 27 décembre 2018 et au 28 janvier 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 8 490 100 actions BOUYGUES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 371 676 527 actions représentant 492 181 064 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Filiale à 70,7% de la société BPCE.

³ Filiale à 100% de Natixis SA.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 372 377 939 actions représentant 498 684 217 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 14 options d'achat (position acheteuse) de gré à gré à dénouement physique portant sur un total de 3 346 000 actions BOUYGUES exerçables entre le 20 décembre 2020 et le 18 décembre 2026, à des prix unitaires compris entre 28 € et 39 € ;
- 16 options d'achat (position acheteuse) listées à dénouement physique portant sur un total de 4 144 100 actions BOUYGUES exerçables entre le 21 juin 2019 et le 16 décembre 2022, à des prix unitaires compris entre 32 € et 44 € ; et
- 3 options de vente (position vendeuse) listées à dénouement physique portant sur un total de 1 000 000 actions BOUYGUES exerçables entre le 21 juin 2019 et le 18 décembre 2020, à des prix unitaires compris entre 24 € et 36 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 11 355 524 actions BOUYGUES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 4 contrats d'échange de flux financier de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 11 169 387 actions BOUYGUES⁵, exerçables à tout moment entre le 4 janvier 2023 et le 4 janvier 2027 ; et
- 20 options d'achat de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 186 137 actions BOUYGUES⁶, exerçable le 29 novembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 26 € et 28 €.

⁵ Sur la base d'un delta de 0,537 (soit un notionnel de 20 786 813 actions) (source : *interne Natixis*).

⁶ Sur la base d'un delta de 0,073 (soit un notionnel de 2 562 860 actions) (source : *interne Natixis*).